

Document requis

Vous devez fournir un plan réalisé par un arpenteur-géomètre identifiant :

- le ou les nouveaux lots projetés;
- le cadastre du ou des lots projetés;
- les lignes de lots proposées, leurs dimensions et la ou les superficies du ou des lots;
- le tracé, l'emprise et les noms des voies de circulation;
- les bâtiments, constructions et ouvrages existants, leurs marges et leurs distances des nouvelles limites de terrain avant, latérales et arrière, le cas échéant;
- les cours d'eau;
- les zones de contraintes (glissement de terrain, zones inondables, etc.);
- la date, le nord, l'échelle, la minute, le numéro de dossier et la signature de l'arpenteur-géomètre.

Envoi du formulaire de demande

Vous pouvez nous transmettre votre formulaire de demande :

- par courriel au urbanisme@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca;
- par la poste ou en personne à : Ville de Dolbeau-Mistassini – Service de l'urbanisme 1100, boulevard Wallberg, Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1G7;
- Via la boîte de dépôt située sur le parvis à l'avant de l'hôtel de ville (à gauche de la porte principale avant), accessible en tout temps.

MISE EN GARDE : Le fait de ne pas répondre à toutes les questions ou de ne pas fournir les documents ou renseignements requis retardera le traitement de votre demande.

Le permis doit obligatoirement être obtenu préalablement à toute opération cadastrale.

L'officier responsable dispose de 30 jours, suivant la réception de l'ensemble des documents exigés et conformes, pour délivrer le permis si la demande est conforme la réglementation.

Des questions?

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 276-0160, poste 2300 ou à urbanisme@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca.